



François MOTTE
7 route de Radinghem
59134 Beaucamps Ligny
Tel : 06 32 631 854
Mel : fmotte.louveterie@gmail.com

LOMPRET
REQUIE
08 AVR. 2015

Beaucamps Ligny le 7 Avril 2015

Madame Helene MOENECLAEY

Maire de Lompret

Madame le Maire

Nommé lieutenant de louveterie sur les cantons d'Armentières, de Lambersart et de Lille, pour la période 2015-2019 ; Je suis le Lieutenant de Louveterie compétent pour votre commune

Qu'est ce qu'un Lieutenant de louveterie ?

« Les lieutenants de louveterie d'aujourd'hui sont les héritiers d'une institution datant de Charlemagne et qui s'est maintenue depuis, les loups ayant cependant cédé la place aux sangliers, aux renards et à d'autres animaux susceptibles de poser problème.

Ils sont nommés par le préfet pour une période de 5 années sur une circonscription. Ils sont assermentés et ont la qualité pour constater des infractions à la police de la chasse dans cette circonscription.

Leurs missions ne font l'objet d'aucune rétribution, ils sont totalement bénévoles.

Les lieutenants de louveterie sont ainsi les relais du préfet, des maires et des services de l'administration auprès des usagers particuliers, agriculteurs, chasseurs, en matière de questions cynégétiques en cas de problèmes liés à la prolifération d'une espèce.

Il est donc votre interlocuteur et conseiller pour tout problème lié à la faune que vous pourriez rencontrer. »

Je reste à votre disposition pour toute information souhaitée de votre part et pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser devant un problème particulier rentrant dans le cadre de mes compétences.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Pièces jointes

- a)- Arrêté nomination
- b)- Arrêté régulation renard du 30 juin 2014 au 30 avril 2015
- c)- Exemple de demande d'intervention régulation renard que vous pourriez être amené à m'adresser suite à une demande d'un détenteur de droit de chasse, d'un usager ou d'un éleveur victime du renard ou tout autre demande motivée

